

Domaine de formation : **ELU0405 – Formation généraliste « communication »**
Référence interne : **ELU0405-BRJ-CPO** Durée de la session : **7 heures** Prérequis : **Aucun prérequis**

Les objectifs pédagogiques :

La prochaine campagne commence dès le lendemain de l'élection! Sa réussite nécessite d'amorcer assez tôt et en amont la valorisation des actions menées tout au long du mandat.

La période de mi-mandat est, à ce titre, essentielle pour dresser un premier bilan et dresser des perspectives. Cette période met en évidence la nécessité de faire le point sur ce qui a été fait pour envisager, compléter et / ou pour réorienter la 2eme partie du mandat et communiquer efficacement.

Le Programme :

Introduction : Apprivoiser les 4 temps du mandat

- Années 1 et 2 : prise de contact et apprentissage
- Année 3 et 4 : réalisations
- Année 4 et 5 : vers le prochain mandat -
- Année 6 : campagne électorale

Partie 1: Les enjeux de mi-mandat: faire le point et constituer un pré-bilan

- Etablir un recensement méthodique et exhaustif du programme électoral présenté en mars 2014
 - Faire le point sur tout ce qui a enrichi, complété ou modifié ce bilan depuis cette date
 - Procéder à une évaluation qualitative et quantitative des résultats obtenus (succès, échecs)
 - Intégrer les « codes » de la démocratie locale (majorité/minorité – débats en commission et en groupes de travail...)
- L'élu au cœur de l'information et la communication

- Partager : passer de la décision au « portage politique collectif »
- Informer : organiser la circulation de l'information et ses niveaux
- Communiquer : Faire et Faire savoir

Les outils au service des élus

Organiser des temps d'échanges adaptés

- Pour l'exécutif (mairie et adjoints)
- Pour la majorité (avec les conseillers municipaux)
- Pour l'équipe (en incluant les suivants de liste)

Programmer des temps d'analyse partagés

- L'exemple de la relecture des politiques publiques ou comment évaluer ce que l'on fait
- L'exemple du projet de ville ou comment mesurer l'avancée de la mise en œuvre des engagements électoraux

Formatrice : Madame Jeanne BEHRE-ROBINSON



Juriste en droit public, Jeanne BEHRE-ROBINSON a été assistante parlementaire puis directrice de cabinet.

Elle dirige un établissement public consulaire.

Parallèlement et depuis 2008, elle est élue locale, première adjointe au maire d'une commune de 15 000 habitants et depuis 2014, adjointe au maire d'une ville de 150 000 habitants.

Conseillère départementale depuis juin 2021.

Les points forts de la formation :

L'expertise de votre intervenante vous permettra de vous situer dans le processus décisionnel et administratif avec, comme finalité commune, l'intérêt général.

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques, partage d'expériences et échanges avec le groupe.

Les résultats attendus :

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure d'identifier les rôles respectifs des cadres et des élus. Ils seront en possession de pistes permettant de bien comprendre le rôle de chacun et les processus décisionnels.

Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Jeanne BEHRE-ROBINSON

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)